



# 10<sup>e</sup> ÉDITION DU CONCOURS NATIONAL EN DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

## RÈGLEMENT

### Section I : Dispositions générales

#### Article 1.

Le concours national en droit international Humanitaire (DIH) ci-après (le Concours National) est un cadre ludique d'apprentissage théorique et pratique du DIH. Il prend la forme d'une compétition opposant des équipes d'étudiants issues des établissements de type universitaire autour d'un cas pratique fictif mettant en scène des situations nécessitant la mise en œuvre du DIH. Le cas pratique fictif vise à confronter les candidats aux défis contemporains d'application du DIH et de conduite de l'action humanitaire, en s'inspirant du contexte régional.

Le concours national est régi par le présent règlement que toutes les parties prenantes au concours s'engagent à respecter.

#### Article 2. Objectifs

Le concours national a pour objectif de sensibiliser les acteurs du milieu académique (étudiants, enseignants, responsables académiques), aux questions de DIH et créer un environnement favorable au respect du DIH et de la mission d'organisations exclusivement humanitaires telles que le CICR.

Ce concours vise de manière spécifique à soutenir l'enseignement du DIH en renforçant les connaissances des étudiants en la matière et à susciter chez eux un intérêt pour la recherche en DIH.

### Section II : Organisation

#### Article 3. Périodicité et durée

Le concours national est organisé depuis l'année 2001 par la

Délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) tous les deux ans sur une période de 4 jours maximum. Il bénéficie le cas échéant du soutien de partenaires. La 10<sup>e</sup> édition du concours national se tiendra du 16 au 19 novembre 2021 dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

#### Article 4. Thème du concours

Le concours national 2021 se déroulera autour du thème « DIH et Terrorisme ».

### Section III. Critères de participation

#### Article 5. Critères relatifs aux établissements

La participation au Concours national est libre et gratuite. Les établissements intéressés soumettent au CICR le dossier de candidature téléchargeable en ligne dûment renseigné et signé par les responsables académiques compétents.

Ce dossier comprend outre les informations relatives à l'université, celles concernant les candidats qui représenteront l'université, ainsi que le nom de l'enseignant chargé l'encadrement de l'équipe. Cependant, l'encadreur n'assistera plus son équipe dès que le concours aura débuté et ne prendra donc pas part aux épreuves. La composition des équipes est laissée à l'entière discrétion des établissements supérieurs présentant des candidats. Toutefois, la présence de filles au sein des équipes est fortement recommandée.

Chaque établissement supérieur ne peut présenter qu'une seule équipe au concours. Toutefois, le CICR se réserve le droit d'autoriser qu'un établissement présente plus d'une équipe.

## Article 6. Critères relatifs aux membres des équipes

Les équipes sont composées de trois (3) membres désignés par l'établissement. Les membres des équipes doivent être sélectionnés conformément aux critères suivants :

Être régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur national public ou privé ;

Avoir au moins un niveau Licence et au plus un niveau Master II en droit ou une matière connexe (sciences politiques, études internationales, etc.) ;

Avoir suivi un cours de Droit international humanitaire durant son cursus de formation.

N'avoir jamais participé auparavant au concours organisé par le CICR ou au Concours Jean Pictet ;

Être âgé d'au plus 35 ans au premier janvier de l'année de tenue du concours.

## Section IV : Déroulement du Concours

### Article 7 : Séance d'information sur le concours

Le concours national 2021 s'ouvre par une séance d'information introductive.

Cette séance de travail permet de fournir aux participants des informations générales sur le concours national d'une part et de renforcer leurs capacités sur certaines thématiques en lien avec le DIH et les activités du CICR.

Une documentation en version électronique et physique est mise à la disposition des équipes participantes en vue de les soutenir dans leur préparation.

### Article 8 : Phase de déroulement

Le concours national 2021 comporte une phase éliminatoire, une demi-finale et une phase finale qui consiste en une plaidoirie.

Trois semaines avant le déroulement du concours, les équipes reçoivent une première partie du cas pratique fictif afin de se familiariser avec le contexte d'une région imaginaire (son histoire, ses acteurs, les conflits actuels et potentiels sous la forme d'extraits d'un dictionnaire de géopolitique...).

### Article 8 : Phase de déroulement

Le concours national 2021 comporte une phase éliminatoire, une demi-finale et une phase finale qui consiste en une plaidoirie.

Trois semaines avant le déroulement du concours, les équipes reçoivent une première partie du cas pratique fictif afin de se familiariser avec le contexte d'une région imaginaire (son histoire, ses acteurs, les conflits actuels et potentiels sous la forme d'extraits d'un dictionnaire de géopolitique...).

### Article 9 : contenu des épreuves

Les équipes participantes sont soumises à deux jeux de rôle, un débat et une plaidoirie.

a. Les deux jeux de rôle de la phase éliminatoire se déroulent chacun sur une journée, sur la base d'exercices se rapportant au droit et à l'action humanitaire.

b. avant chacune des épreuves, les candidats reçoivent la suite du cas, qui leur permettra de traiter l'exercice auquel ils seront soumis, en plus des documents dont ils ont déjà eu connaissance.

c. Pour les épreuves éliminatoires, chaque équipe aura un temps de préparation et un temps de passage devant un jury.

d. L'ordre de passage des équipes durant les épreuves de la phase éliminatoire est déterminé par tirage au sort et le temps de préparation et de passage devant les différents jurys est communiqué aux participants au moment du concours.

e. Les prestations des équipes sont notées et la moyenne des notes obtenues aux deux épreuves permet d'identifier les quatre meilleures équipes qui s'affronteront en demi-finales puis les deux équipes qui s'affronteront lors d'une plaidoirie finale.

f. La demi-finale opposera les 4 équipes ayant totalisées le plus grand nombre de point dans un débat.

g. Le rôle joué par chacune des équipes finalistes (requérant ou défendeur) est déterminé par un tirage au sort effectué à la suite de la proclamation des résultats de la demi-finale.

h. L'équipe ayant obtenue la plus forte moyenne à l'issue de l'épreuve de plaidoirie finale sera sacrée lauréate du concours national.

i. Dans la mesure du possible, la finale du concours

national sera publique et pourra faire l'objet d'une diffusion sur les réseaux sociaux et sur les médias publics et privés.

### Article 10. Critères d'évaluation et de notation des équipes

Toutes les épreuves relatives à la connaissance du DIH compteront pour un coefficient 2 et les épreuves relatives à l'action humanitaire compteront pour un coefficient 1.

L'évaluation des équipes se fera sur la base des éléments suivants :

a. Connaissances du DIH et du droit international des droits de l'Homme (DIDH) : connaissances théoriques et capacité à les appliquer à des situations pratiques (conceptualiser et analyser l'information disponible pour déterminer les éléments critiques quant à l'application du DIH et du DIDH) ;

b. Compréhension de la simulation : notamment la capacité à se positionner dans un scénario fictif ; la capacité à distinguer entre les éléments importants et les détails non pertinents, à identifier les questions stratégiques, les opportunités et les risques ; la capacité à comprendre la complexité des événements et le rôle assigné pour les diverses étapes de la simulation ; la compréhension des diverses dynamiques politiques tout en restant ciblé sur le DIH et le DIDH, l'utilisation des données sans inventer ou discuter des éléments de faits ;

c. Travail d'équipe : respect des coéquipiers, équilibre dans la participation, complémentarité, coopération, soutien mutuel et renforcement réciproque de la participation ;

d. Engagement : engagement vis-à-vis du concours, de la simulation et quand approprié dans la simulation, vis-à-vis de l'esprit du DIH ;

e. Capacité d'argumentation : conviction dans la présentation des arguments, utilisation créative et innovatrice du droit, combinaison appropriée d'analyse rationnelle avec l'émotion et la passion ;

f. Capacité de communication orale : incluant inter alia la capacité d'être convainquant, articulé, logique ; la capacité de transmettre des émotions quand cela est approprié dans la simulation ; la capacité de communiquer avec des personnes d'autres cultures ; la capacité de traduire des idées et questions complexes d'une façon facile à comprendre.

g. Ces critères seront repris dans une grille d'évaluation mise à la disposition des jurys.

### Article 11. Composition et rôle du jury

Les différents jurys seront composés d'employés du CICR, ainsi que d'experts et praticiens du DIH figurant parmi les interlocuteurs du CICR (instructeur de DIH au sein des forces armées, enseignants de DIH, magistrats, avocats...).

Les jurys seront formés en nombre impair, soit de trois personnes, soit de cinq personnes, selon que l'on se trouve respectivement au stade de la phase éliminatoire, de la demi-finale ou de la finale.

Les membres des jurys auront pour mission de sélectionner en toute impartialité et indépendance les meilleures équipes aptes à accéder à l'étape suivante de la compétition.

## Section V : Récompenses et recours

### Article 12. Récompenses

A l'issue du concours national, trois prix distincts seront décernés par le jury :

le premier prix récompensant l'équipe arrivée première au classement, le deuxième prix récompensant l'équipe classée deuxième, le troisième prix récompensant le meilleur plaideur.

Le premier (1er) Prix : « Prix du Concours national 2021 » est décerné à l'équipe ayant totalisée le plus grand nombre de point à l'issue de l'épreuve finale. Le 1er prix est composé de :

- 3 trophées individuels ;
- 1 trophée pour l'institution universitaire ayant présenté l'équipe ;
- 3 ordinateurs portables polyvalent & multimédia avec l'application DIH ;
- 3 Bons d'achat d'une valeur de 200.000 F CFA chacun ;
- Des publications et ouvrages CICR.

Le deuxième prix (2e) Prix : « 2e Prix du Concours national 2021 » est décerné à l'équipe classée deuxième à l'issue de l'épreuve finale. Le 2e prix est composé de :

- 3 trophées individuels ;
- 3 téléphones portables Android (sur lesquels pourra être téléchargée l'application DIH) ;
- 3 Power-Bank ;
- 3 Bons d'achat d'une valeur de 100.000 F CFA chacun ;
- Des publications et ouvrage CICR.

Le troisième (3e) Prix, « Prix de la meilleure plaidoirie » est une récompense individuelle décernée à un membre d'une équipe finaliste ayant eu le plus grand nombre de point sur le critère (f) de l'article 8 du présent règlement. Le 3e prix est composé de :

- 1 trophée individuel
- 1 Power-bank
- Des publications et ouvrages CICR

Toutes les équipes participantes reçoivent un certificat de participation.

#### **Article 11. Recours**

Les participants renoncent à tout recours contre le Comité d'organisation et les jurys du concours national relativement au processus de sélection, à l'organisation du concours, à son déroulement et à l'interprétation et l'application du présent Règlement dont ils ont pris connaissance à l'avance.

#### **Renseignements complémentaires**

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)  
Délégation régionale d'Abidjan  
Rue J47, Lot n°2261 -  
II Plateaux, 01 BP 459 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
T +225 27 22 40 00 70, abidjan@icrc.org



**CICR**